LETTRE

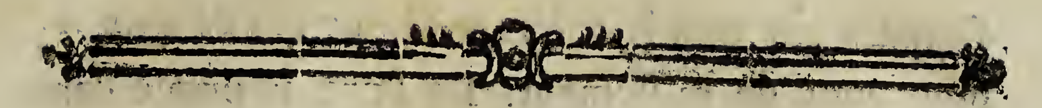
A UN MAGISTRAT

DU PARLEMENT DE PARIS,

AU SUJET DE L'ÉDIT

SUR L'ÉTAT CIVIL

DES PROTESTANS.



LETTRE

A UN MAGISTRAT

DU PARLEMENT DE PARIS,

Au ſujet de l'Edit ſur l'état civil des Proteſtans.

JE viens d'apprendre, Monſieur, que Sa Majeſté a préſenté au Parlement, dans la Séance de Lundi dernier, un Edit concernant l'état civil des Proteſtans en France. C'eſt tout ce que j'en ſais, n'ayant nulle connoiſſance des 37 articles dont on dit qu'il eſt compoſé. Mais c'eſt en ſavoir beaucoup, que d'être inſtruit du projet où l'on eſt de leur donner une exiſtence.

Le coup étoit préparé depuis long-temps. Le Philoſophiſme ſavoit trop tout le parti qu'il en devoit tirer; il en prévoyoit trop clairement les ſuites, pour ne pas ſuivre avec perſévérance ce projet chéri, & qui remplit ſi bien ſes vues. Ses

ſuppôts ont pris la tolérance pour cri de guerre, pour mot de ralliement. Ils l'ont imprimé dans tous leurs écrits, en ont fait retentir toutes les Aſſemblées publiques, tous les cercles de la Société ; les Proteſtans, dont je vous aſſure qu'ils ſe ſoucient on ne peut pas moins, ont été toujours l'objet en faveur duquel ils n'ont ceſſé de travailler à exciter l'attendriſſement & la compaſſion publique, avec quel zèle ils ont plaidés leur cauſe, à la Cour, dans les cabinets des Miniſtres, dans le Conſeil & dans le Parlement. Vous ſavez avec quel ſuccès, puiſque cette Compagnie, à laquelle vous appartenez, a elle-même député au Roi à cet effet.

Prétends - je blâmer cette démarche? Non ſans doute. Mais les Corps ſont-ils plus à l'abri des ſurpriſes que les particuliers? & n'a-t-on jamais vu d'exemples qu'ils ſe ſoient quelquefois laiſſé entraîner ſans s'en appercevoir?

Le Roi, lui-même, qui y répugnoit infiniment, obſédé ſans relâche, a enfin cédé après une longue réſiſtance, parce qu'on eſt venu à bout de ne lui faire voir dans tout ceci qu'un moyen d'étendre ſa bienfaiſance à tous ſes Sujets, ſans intéreſſer la Religion.

Vous allez, ſous peu de jours, opiner ſur l'Edit ſoumis à l'examen du Parlement. Je me hâte de vous envoyer mes réflexions ; elles me ſont dictées par mon zèle pour la Religion & le bien de l'Etat. Animé vous-même de ce double ſentiment, puis-je mieux faire que de les ſoumettre à vos lumieres ; & ſi vous les adoptez, qui plus que vous eſt en état de les faire valoir. Pour peu qu'on ait de connoiſſance de notre hiſtoire, peut-on ignorer ce qu'eſt cette ſecte à laquelle on veut rendre l'exiſtence, quelle fut ſon origine & ſes progrès, quel eſt ſon eſprit & ſon but? Quiconque a lu nos Annales ailleurs que dans Voltaire, & les auteurs qui, à ſon exemple, ſe ſont fait un jeu d'outrager la vérité, peut-il ne pas ſavoir les maux qu'elle a cauſé à ce Royaume, les extrêmités auxquelles elle l'a réduit, & les efforts inouis qu'il a fallu faire pour l'étouffer ? Introduite en France, à la faveur des guerres qui diviſoient les deux plus puiſſans Monarques de l'Europe. Elle s'y eſt accrue au moyen des troubles qu'elle y a ſuſcités, fomentés & entretenus elle-même. Elle y a comptée autant de proſélytes que de factieux. Rempante dans ſa foibleſſe, inſolente quand elle s'eſt ſentie plus forte, audacieuſe quand elle a vu qu'on la craignoit, elle a dicté des loix à nos Souverains,

a ébranlé, presque renversé leur Trône, s'est fait un état au milieu de l'Etat même ; & après avoir usurpé des Temples, a fini par couvrir nos Provinces de ses forteresses. Que de sang répandu, que de feux allumés par elle, que de brigandages, que de meurtres exercés sous ses étendarts ! Et combien de fois ces fanatiques Sectaires n'ont-ils pas appellés, à grands cris, des ennemis étrangers, au ravage & à la désolation de leur malheureuse patrie ?

En cela, ils agissoient conséquemment à leurs principes, qui sont au temporel comme au spirituel, ceux de l'insubordination la plus caractérisée. Et devoit-on attendre autre chose d'une secte, républicaine par essence, tendante naturellement à l'anarchie, ennemie de toute autorité, farouche, & par dessus tout souverainement intolérante. Long-tems combattue sans être réduite, reprenant de nouvelles forces dans les momens de calme que lui laissoient les Edits de pacification extorqués par elle, terrassée, mais se relevant avec une nouvelle furie; il étoit réservé à Richelieu de l'écraser sous les remparts de la Rochelle, & à Louis-le-Grand de lui porter le dernier coup par la démolition de ses Temples & l'expulsion de ses fougueux prédicans. C'est cette

heureuſe révolution, opérée par la révocation de l'Edit de Nantes, qui eſt l'objet éternel des déclamations du philoſophiſme ; déclamations bien injuſtes, puiſqu'en purgeant l'Etat d'un levain qui, depuis trop long-tems y fermentoit d'une maniere ſi funeſte, le Souverain y a enfin rétabli le calme & la tranquillité impoſſibles à maintenir dans une Monarchie partagée entre deux Religions rivales.

Un ſiècle s'eſt écoulé depuis cette mémorable époque; la France paiſible, unie, floriſſante au dedans, a-t-elle été moins forte, moins reſpectable au dehors ? A-t-elle été ſi affoiblie par l'émigration qui s'en eſt ſuivie ? & ſi elle l'a été un inſtant, cette perte n'a-t-elle donc pas été réparée? Les Proteſtans fugitifs, dit-on, ont emportés chez des Nations étrangeres, nos Arts, nos Manafuctures. Et quoi, n'en avons-nous donc plus? & perſuadera-t-on que ſans l'émigration de quelques Huguenots, on ne ſauroit pas encore faire des chapeaux en Angleterre & des montres à Geneve?

Quel eſt donc le but qu'on ſe propoſe aujourd'hui, en donnant aux Proteſtans un état civil en France ? de rendre au Royaume une foule d'expatriés, qui, toujours Français dans

le cœur, n'attendent que le moment pour y rentrer, en ſoupirant après une patrie, aſſurée de les voir revenir à elle auſſi-tôt que, devenue plus indulgente, elle voudra leur ouvrir ſon ſein. Cela eſt fort pathétique & fort touchant; il n'y manque que la réalité. Ce motif auroit pu avoir quelque choſe de plauſible il y a quatre-vingts ans, où la plaie étoit nouvelle, où les individus, qui s'étoient eux-mêmes exilés de leur ſol natal, erroient dans des terres étrangères; où, inutilement, ils cherchoient les agrémens, la douceur, la politeſſe & l'aiſance qu'ils avoient goûtées dans la patrie qu'ils quittoient. Mais aujourd'hui, c'eſt de leur quatrième génération qu'il s'agit. Nés, élevés, nourris, établis dans les pays où leurs aïeux ont jugé à propos de fixer leur domicile, peut-on raiſonnablement penſer, peut-on ſérieuſement eſpérer de faire croire que les arrière-petits-enfans de grands-pères, devenus, par leur choix, Anglais, Suédois, Allemands, Suiſſes, Danois, aillent abandonner la patrie qui les a vu naître, les propriétés dont ils y jouiſſent, les familles auxquelles ils ſont unis, les charges, les emplois qu'ils y exercent, pour venir en France uſer du droit d'y reſpirer l'air? . . . .

Mais quand il feroit auffi vrai qu'il eft abfurde, que leurs pères leur euffent tranfmis, avec leur fang, cette tendre affection pour une région qu'ils n'ont jamais vue que fur la Carte, & qu'elle fût plus forte en eux que les liens de la nature & de l'intérêt qui les attachent ailleurs; rapporteront-ils avec eux les connoiffances & l'induftrie naturalifées parmi les Nations chez lefquelles, pour prix de leur hofpitalité, leurs grands-pères les ont tranfplantés? & du retour de quelques hordes de Proteftans en France, en réfultera-t-il qu'il n'y ait plus à Génève de faifeurs de pendules, ni de Chapeliers à Londres?

J'entends. Ce n'eft pas des Proteftans réfugiés lors de la révocation de l'Edit de Nantes, ni de leurs defcendans, qu'il eft queftion; nous les regardons comme perdus à jamais pour nous: nous ne nous occupons ici que de ceux que la rigueur des Edits n'a pu déterminer à aller vivre fous d'autres loix. Nous voulons, pour prix de leur conftance, adoucir leur fort, & les traiter en concitoyens; l'équité le veut; l'humanité, la fainte humanit l'exige.

Qu'a donc leur fort de fi rigoureux, dans l'état actuel des chofes? Sont-ils maltraités, inquiétés,

perſécutés ? Ne jouiſſent-ils pas, en obéiſſant aux loix, de tous les avantages des autres citoyens, aux ſeules exceptions près qui ont été ſagement établies, non contre leurs perſonnes, mais contre leur ſecte, qu'on a voulu, par ces moyens lents, mais efficaces, éteindre peu-à-peu, qui en effet décline de jour en jour, & tend à ſa fin par des progrès rapides ? Le Gouvernement en uſe avec eux, comme un père avec des enfans égarés & indociles ; il écarte ſévérement loin d'eux ces Prédicans qui leur inſpireroient des dogmes erronés ; il leur interdit un culte qui les y entretiendroit ; il annulle toute union que la préſence du Paſteur légitime n'a pas honorée, & regarde comme les fruits du concubinage les enfans qui en proviennent ; il répand le décri & l'inconſidération ſur l'héréſie, en excluant des charges & des dignités ceux qui la profeſſent, afin de les en détacher. Son but, en tout cela, n'eſt pas de tourmenter, mais de ramener. Cette rigueur apparente n'eſt, à bien l'examiner, qu'une tendreſſe bien entendue, & ſes intentions ſe manifeſtent clairement, par les ſoins qu'il prend d'un autre côté, en multipliant autour d'eux le ſecours de l'inſtruction. En perſévérant dans cette conduite ſage & éclairée, on ne tarderoit pas à voir cette Secte totalement éclipſée ; un

fyſtême différent va la faire renaître au moment où elle alloit s'anéantir pour jamais. La Religion y perdra, ſans que l'Etat y gagne rien ; nous ne verrons augmenter ni notre commerce, ni notre population, & nous nous préparerons des motifs de crainte, trop bien fondés pour l'avenir.

Car ſi la faveur qu'on ſe propoſe d'accorder aux Proteſtans, n'a rien d'avantageux pour la France, elle ne peut manquer d'avoir des ſuites très-dangereuſes, & ſur leſquelles on ne réfléchit pas aſſez, & qu'il eſt cependant facile de prévoir, & qu'une triſte expérience nous a ſuffiſamment appris à redouter.

Plutôt ou plus tard, il arrivera ce qui eſt arrivé, ſuivant que les circonſtances feront plus plus ou moins favorables.

Le proteſtantiſme, aujourd'hui proſcrit, une fois avoué en quelque façon, eſt une religion commode; elle diſpenſe de toutes les obſervances pénibles, met la conſcience fort à l'aiſe: l'auſtérité qu'elle ſemble annoncer ſous le nom de réforme, n'eſt que ſur ſon viſage. Combien de gens, pour qui la religion n'eſt rien, & dont le nombre eſt aujourd'hui ſi grand, dans la néceſſité

d'en professer une, au moins à l'extérieur, trouveront dans celle-ci plus d'attrait! N'en doutons pas; la licence, le libertinage, lui firent des prosélites comme ils lui en firent autrefois. Comme autrefois, le parti se grossira de tout ce qu'il y aura de mécontent dans l'Etat : son orgueil croissant avec ses forces, ses adhérans se contenteront-ils de l'état civil qu'on se borne à leur accorder aujourd'hui; & si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, mais ce qui peut arriver, le passé devant là-dessus nous servir d'expérience pour l'avenir; si des intrigues, des mécontentemens particuliers lui donnoient des Chefs redoutables, & qu'il se vît protégé, commandé même par des Princes & des Grands du Royaume, dans quelle longue suite de désordres & de malheurs la Nation ne se verroit-elle pas de nouveau plongée!

Qu'il est dangereux de laisser subsister dans une Monarchie le moindre germe d'une Secte factieuse, dont le génie est dans une opposition aussi marquée avec celui de l'autorité qui gouverne!

Ah! laissons les choses dans l'état où elles se trouvent; n'innovons rien à ce qui est établi; n'oublions jamais les horreurs du seizième siècle,

les troubles & les factions du commencement du dix-septième ; & en nous félicitant de la paix dont nous jouissons dans le nôtre, gardons-nous d'aller imprudemment, sous le beau prétexte d'humanité, ranimer une étincelle, capable de causer de nouveaux embrasemens.

N'allons pas, pour quelques questions difficiles, qui de loin en loin viennent embarrasser les Tribunaux au sujet du mariage des Protestans consentir à donner, contre toutes les loix du Royaume, ce nom sacré à des unions que l'Eglise n'a pas bénies, à des contrats que le divorce peut dissoudre.

Je le répete, & c'est en connoissance de cause, le nombre des Protestans est très-petit dans le Royaume : il diminue de jour en jour, & cela doit être. Leur parti sera bientôt tout-à-fait éteint. Il est des Villes entières qui en étoient jadis pleines, & où il n'en reste pas un seul, sans que leur population soit diminuée. Avant trente ans, au grand chagrin des Philosophes, la France n'en aura plus.

Nous voyons les dignités de lEglise, les charges civiles & militaires dignement remplies au-

jourd'hui par des Citoyens dont les aïeux professaient l'héréſie de Calvin. Laiſſons vivre dans un oubli paiſible, ceux qui ne l'ont pas encore abjurée, & qui nous préparent une génération Catholique.

Laiſſons le philoſophiſme s'égarer dans ſes vaines déclamations ; laiſſons-le crier au fanatiſme ; & en attendant que le Gouvernement s'occupe à le réprimer lui-méme, tenons-nous-en, pour la paix préſente & future, à cette juſte & ſage intolérance, qui unit tous les Membres de l'Etat ſous le même culte & les mêmes Loix, qui ne veut voir dans tous les Sujets qui le compoſent, que des Français & des Catholiques. Gardons-nous bien ſur-tout de nous laiſſer ſéduire par ce tolérantiſme hypocrite dont on fait réſonner le nom avec tant d'emphaſe, & dont les perfides maximes, miſes en pratiques, ne peuvent conduire qu'à la confuſion, au déſordre & à l'anarchie.

Telles ſont, Monſieur, les réflexions que je me permets de faire, ſur le ſujet qui va être la la matiere des délibérations de l'auguſte Sénat dont vous êtes Membre. Il m'eût été facile de leur donner une toute autre étendue ; mais le

peu de temps qui reſte d'ici au jour fixé pour prononcer ſur l'Edit, ne me permet que de les préſenter ſommairement. Je ne crois pas qu'elles perdiſſent à une diſcuſſion plus approfondie.

Je penſe auſſi qu'un objet auſſi important, & dont les conſéquences ſont auſſi ſérieuſes, ſeroit bien digne d'être porté à l'Aſſemblée générale de la Nation.

J'ai l'honneur d'être, &c.

482